

	
Délibération n° 1	Conseil Municipal du 30 juin 2020
Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<b>Le Mardi trente Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</b>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 22/06/2020</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 02/07/2020</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoints</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, <b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN,</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants</b> : 29</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE</p>
<b>Objet : Taux de fiscalité 2020</b>	
<b>Rapporteur : Monsieur le Maire</b>	
<b>Synthèse de la délibération :</b>	<b>Taux de fiscalité 2020</b>

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire 2020 de la Ville d'Etaples-sur-Mer en date du 10 juin 2020,

**Considérant** que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de taxe d'habitation à la valeur de 2019,

**Considérant** que la Ville d'Étaples-sur-Mer entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal de voter les taux d'imposition suivant :

	TAUX 2019	TAUX 2020
Taxe d'habitation	18,17%	<b>18,17%</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,62%	<b>23,62%</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,59%	<b>54,59%</b>

**La délibération est adoptée par 29 voix pour.**

Vu pour être affiché le 02 Juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.